



DOCUMENT

AUTORISATION D'EXPORTATION POUR LE CACAO OU FORMULE DEFINITIVE F01

DEFINITION	<p>L'autorisation d'Exportation ou la F01 « Formule définitive 01 » est délivrée par le Conseil Café Cacao lors de la procédure d'exportation.</p> <p>Cette autorisation et les documents ci-après sont nécessaires pour la validation de la déclaration en Douane</p> <ul style="list-style-type: none">• La copie de l'agrément d'exportateur.• Le bulletin « Formule 01 » ou Autorisation d'Exportation (F01) émis par le Conseil Café Cacao.• Le Bulletin de Vérification (B.V) émis par ACE-CI.• L'Autorisation d'Empotage (AE) émis par le Conseil Café Cacao.• Le Certificat d'Origine (SGP ou EUR1), délivré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-CI).
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	<p>L'exportateur ou le transitaire présente l'Ordre de Transit et les chèques de redevance et cotisations professionnelles au Conseil Café Cacao ainsi que d'autres documents (voir liste des documents requis) en vue d'obtenir une Autorisation d'exportation (F01).</p> <p>Ces redevances sont basées sur le poids théorique (http://www.conseilcafecacao.ci/docs/2015/COMMERCIALISATION.pdf).</p>
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	Conseil du Café-Cacao
COUT	<p>Pas de coût pour l'autorisation d'exportation. La demande doit cependant être accompagnée des chèques de redevance et des cotisations professionnelles qui sont basées sur le poids théorique. Le montant des redevances et cotisations professionnelles sont disponibles sur le site du Conseil Café-Cacao.</p>
DELAI D'OBTENTION	Dans la demi-journée.
DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION	<ul style="list-style-type: none">• Formule Provisoire éditée du système par l'exportateur.• Les chèques de redevance du Conseil du Café Cacao.• Les chèques de paiement de la taxe d'enregistrement.• Copie des bulletins de vérification des produits.• Ordre de transit.



BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)	<ul style="list-style-type: none">• L'ordonnance O2011.481 fixant les règles de commercialisation du café cacao.• Décret 2012.1008 fixant les modalités de commercialisation du café cacao.• La circulaire C2016.1769/MAPM sur les procédures de douane du café cacao.
CONTACT(S)	Conseil du Café-Cacao Immeuble CAISTAB 17 BP 797 Abidjan 17 (Côte d'Ivoire) Tel : (225) 20 25 69 69 / 20 25 69 70 Fax : (225) 20 21 83 30 Email : info@conseilcafecacao.ci www.conseilcafecacao.ci